

Spécialiste en industrie du bois CFC

Numéro de la profession 30004

Exigences minimales dans les entreprises formatrices

selon l'Annexe 1 du Plan de formation et de l'Ordonnance relative à la formation professionnelle initiale du SEFRI du 15 juin 2021

adoptées par la Commission pour le développement professionnel et la qualité le 28 octobre 2021

à consulter sur holz-bois.ch et vsh.ch

Exigences minimales dans les entreprises formatrices Spécialiste en industrie du bois CFC

En raison de la nouvelle orientation donnée à la formation professionnelle initiale de scieur/scieuse industrie du bois CFC, devenue spécialiste en industrie du bois CFC, des adaptations sont devenues nécessaires dans la formation en entreprise.

La liste suivante récapitule les exigences auxquelles les entreprises doivent répondre pour former des apprentis, par rapport à l'organisation, au personnel, à l'infrastructure et à la transmission des compétences. Les compétences qui ne peuvent pas être clairement remplies dans l'entreprise ou seulement difficilement, peuvent être couvertes par une collaboration avec d'autres entreprises formatrices (stages pratiques). Les organisations responsables et les cantons aident à organiser ce genre d'échange, dont la durée standard est de huit semaines et qui se déroule au cours du quatrième semestre.

Conditions requises personnellement et professionnellement

Les conditions requises personnellement et professionnellement se basent sur les dispositions OFPr/LFPr et sur l'Ordonnance sur la formation professionnelle de spécialiste en industrie du bois CFC.

Installations/infrastructure

Selon les travaux sur lesquels votre entreprise met l'accent, il s'agit de répondre exhaustivement aux exigences

du 1^{er} étape de la production (ci-après EP1) (scieries) ou

du 2^{ème} étape de la production (ci-après EP2) (raboteries, usines de collage etc.)

Les compétences des autres degrés de transformation peuvent être transmises par l'intermédiaire d'un stage pratique dans une entreprise partenaire.

	Machines/installations à disposition
Chantier à grumes EP1	Au min.1 des 2
Engins de manipulation des grumes tels que par ex. pelle mécanique, grue, chariot de triage	
Installation d'écorçage	
Machines principales EP1	Au min.1 des 3
Scie alternative à lames multiples	
Scie à ruban	
Scie circulaire à double arbre	
Machines de 2ème passage EP1	Au min. 1 des 4
Scie circulaire à double arbre	
Scie circulaire à lames multiples (déligneuse)	
Scie circulaire mono lame	
Ligne de sciage mécanisée	
Sécher EP1	Au min. 1 des 2
Cellule de séchage	
Etuve	

Machines principales EP2	Au min. 2 des 6
Raboteuse profileuse minimum 7 arbres	
Ruban de reprise / dédoubleuse	
Raboteuse calibreuse	
Raboteuse 4 faces	
Installation d'aboutage (installation compacte ou pour paquets)	
Presse à encoller pour poutres porteuses en BLC ou production de panneaux (tri-plis ou CLT)	

Machines secondaires EP2	Au min. 2 des 9
Installation de rabotage mécanisée	
Ponçeuse	
Polisseuse	
Scie circulaire d'optimisation pour le tronçonnage des défauts	
Installation de tronçonnage pour la découpe (sous la table, avec/sans couteau)	
Presse à encoller les surfaces pour les produits connexes	
Station de réparation des défauts et de collage	
Installation de cosmétique des noeuds	
Installation de mélange des colles	

Traitement de surfaces EP2	Au min. 2 des 4
Installations de traitement de surfaces industriellement	
Installation pour sécher la laque	
Installations de stockage pour les couleurs et les produits dangereux	
Séparateur – installation d'élimination pour les couleurs industrielles	

Sous-produits EP1 + EP2	
Installation/infrastructure pour valoriser/éliminer les sous-produits	

Moyens de transport EP1 + EP2	
Élévateur latéral/élévateur à fourche frontal	

Machines auxiliaires EP1 + EP2	
Tronçonneuse à main	
Tronçonneuse circulaire	
Empileuse / installation de triage	

Travaux qui peuvent être effectués dans l'entreprise formatrice (compétences opérationnelles selon le Plan de formation)

Les activités suivantes doivent pouvoir être réalisées dans votre entreprise dans le cadre d'une formation professionnelle. Si les deux degrés de transformation sont concernés, il suffit d'appliquer un des deux.

Activité	concerne...		applicable
	EP1	EP2	
Réceptionner les livraisons (a1)			
Conseiller les clients (a1)			
Réceptionner les commandes, déterminer la réalisation, organiser, rédiger des rapports (a2, a4)			
Calculer et optimiser le rendement (a2)			
Réceptionner les livraisons de bois brut et de sciages (mesurer, classer, trier) (b1)			
Réceptionner les sciages et les produits à base de bois, vérifier, déplacer, stocker (b1)			
Réceptionner, déplacer, stocker le petit matériel d'exploitation/produits auxiliaires (b2)			
Equiper les sciages en vue de la livraison (mettre à disposition, étiqueter, établir les documents de livraison) (b3)			
Equiper les produits semi-finis et les produits à base de bois en vue de la livraison (mettre à disposition, étiqueter, établir les documents de livraison) (b3)			
Gestion des stocks (b4)			
Préparer la production de sciages (technique de sciage, mode de sciage, réglage/conversion) (c1)			
Produire des sciages sur les machines principales (avec calcul des réglages/conversions) (c2)			
Sécher les sciages (à l'air libre et dans les installations de séchage) (c3)			
Protéger les sciages et les traiter (mesures de protection, mesures techniques et chimiques) (c3)			
Transformer les produits connexes et les sous-produits (c4)			
Préparer la production de produits à base de bois (réparer, déterminer les processus de production et les réglages) (d1)			
Fabriquer des produits à base de bois (dédoubler, raboter, profiler, tronçonner, abouter, encoller) (d2)			
Traiter les surfaces des produits à base de bois (revêtement industriel du bois profilé et réglage des installations) (d3)			
Valoriser les sous-produits ou les éliminer (d4)			
Entretenir régulièrement les installations et les machines et les maintenir en état (e1, e2)			